

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée (Arrivé au bordereau n°3).

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée (pouvoir donné à Mme CERÉZ),
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

N°DS20220408

FINANCES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR L'ANNEE 2023

L'élaboration du projet de budget primitif de l'année 2023 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration le 21 mars 2023.

Comme en 2022, la proposition budgétaire 2023 intègre les résultats du compte administratif 2022 pour chaque section.

Le projet se présente globalement comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	BP + DM 2022	Proposition 2023	BP + DM 2022	Proposition 2023
INVESTISSEMENT	56 276,17	55 034,46	56 276,17	55 034,46
FONCTIONNEMENT	1 091 148,98	1 087 479,59	1 091 148,98	1 087 479,59
TOTAL	1 147 425,15	1 142 514,05	1 147 425,15	1 142 514,05

1/ Investissement

Les projets d'achat sont les suivants :

- renouveler les 3 postes informatiques mis à disposition des agents du Chantier d'insertion pour les démarches administratives et la recherche d'emploi. Achat à travailler avec Défis pour du matériel reconditionné
- du matériel pour le projet de maraîchage du Chantier d'insertion en collaboration avec le SEVE (préparation du terrain et plantation)
- du petit matériel pour le Chantier d'insertion.

La section dispose d'une capacité d'investissement de 43 600 €.

2/ Fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement soit **1 087 479,56 €** est ventilé de la manière suivante :

Ventilation par fonction	Dépenses	Recettes	Solde 2023	Solde 2022	Solde 2021
01 - Non ventilés	57 280	608 621	551 341	505 503	417 299
02 - Services généraux	121 878	32 421	- 89 457	-76 031	- 101 860
5222 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	43 500	40 000	- 3 500	- 932	0
5233 - Logement social	3 000	0	- 3000	- 3000	0
5234 - Aide facultative	165 860	29 289	- 136 571	-114 407	- 113 007
5235 - Aide légale	26 150	1 000	- 25 150	-24 960	- 23 116
5236 - Actions d'insertion	315 572	185 553	- 130 019	- 116 394	- 68 308

611 - Etablissement EHPAD	46 500	0	- 46 500	- 45 000	-1 220
612 - Services aux personnes âgées	307 740	190 596	- 117 144	- 142 879	- 109 789

Les mesures nouvelles 2023 sont les suivantes :

➤ Animation sociale territoriale :

- Participation au financement de l'Écouteille : + 5 387 € (Fonction 5234)
- Actions pour la Journée de la femme : pour les femmes bénéficiaires de CAP, séance de soins chez l'esthéticienne ou séance de balnéothérapie au CAK + 600 € (Fonction 5234).

➤ Accueil et accompagnement social :

- Accompagnement des familles : Hausse de l'enveloppe des CAP de 800 € soit 28 800 €, atelier sophrologie pour les mamans solo (+ 3 000 €), Convention de partenariat avec le Secours populaire (+ 2000 €), versement d'une subvention à SEH (+ 4000 €)
- Aide alimentaire : Convention avec OPTIM-ISM pour les paniers solidaires sur une année pleine (+ 7500 €), Achat de denrées pour les personnes sans domicile (+ 500 €).

➤ Chantier d'insertion :

- Nouveau projet de maraîchage en collaboration avec le SEVE sur une parcelle de Malachappes (+1000 € pour du petit matériel), prévision également en investissement.

➤ Activités et animations Séniors :

- Sortie de Printemps : coût supérieur à 2022 (+1 800 €)
- Soutien financier du CCAS aux EHPADs partenaires de la Semaine Bleue pour une action spécifique au sein des établissements (+750 € au total)
- Atelier sophrologie : 4 735 €
- Atelier sur l'équilibre : budget de 4 586 € et demande de subvention pour 3 888 €. Sans la subvention, il ne sera pas possible de financer l'action.

➤ EHPAD Stêr Glas :

- Association POPEIE : versement d'une subvention de 2 000 €

La somme de 42 487,59 € a été intégrée en Dépenses imprévues (Compte 022) qui peut permettre de financer de nouvelles actions en cours d'année mais une vigilance est également à porter aux budgets annexes du SAAD (versement du Complément de Traitement Indiciaire), et du Portage de repas (impact de l'inflation des coûts de l'alimentation).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N°3 du Conseil d'Administration du 21 Mars 2023 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et 1 abstention (Mme Sylvie SCOTE-LE CALVE) :

➔ D'ADOPTER le budget primitif du budget principal du CCAS de l'année 2023.

Pièce jointe :

Annexes 7 et 8 : Budget Primitif 2023 budget principal CCAS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 056-265600684-20230406-DS20230408-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr